

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1492**

commune (s) :

objet : Fourniture de vêtements annexes - Transfert du marché de la société Regain Serb SAS à la société Multifatex - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de substitution

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 29 mars 2010**

**Décision n° B-2010-1492**

objet : <b>Fourniture de vêtements annexes - Transfert du marché de la société Regain Serb SAS à la société Multifatex - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de substitution</b>
service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1241 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public pour la fourniture de vêtements annexes. Ce marché, d'une durée ferme de deux ans, reconductible une fois deux années, a été notifié sous le n° 09429809 le 30 novembre 2009 à l'entreprise Regain Serb SAS pour un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, reconductions comprises.

*Exposé du contexte, de l'objet de l'avenant et motivation des besoins :*

Par courrier reçu le 21 décembre 2009, la société Regain Serb SAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le n° 717 320 741 000 35, a informé la Communauté urbaine de Lyon de la cession au profit de la société Multifatex, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le n° 393 892 302, de son fonds de commerce de fabrication d'articles de bonneterie, d'études de collections et de négoce d'articles confectionnés. Ces activités concernent directement le marché "fournitures de vêtements annexes" n° 09429809 dont la société Regain Serb SAS (le cédant) est titulaire.

La société Multifatex devrait donc se voir substituer à la société Regain Serb SAS dans le cadre des relations contractuelles établies avec la Communauté urbaine par le marché sus-évoqué.

La société Multifatex a produit les justificatifs nécessaires à la conclusion d'un avenant tripartite pour acceptation de la substitution par le pouvoir adjudicateur.

La société Multifatex est autorisée à se substituer à la société Regain Serb SAS.

Il est proposé de conclure un avenant de substitution tripartite avec le cédant (Regain Serb SAS) et le cessionnaire (Multifatex).

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 09429809 relatif à la substitution de la société Multifatex à la société Regain Serb SAS concernant la fourniture de vêtements annexes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.**